



Commune de Saint-Nicolas d'Aliermont **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024** **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Préambule

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

Le rapport est un outil d'information aux élus. Présenté avant le vote du budget primitif, il amorce et favorise les discussions sur les priorités de la commune, donne une vision sur la situation financière de la collectivité et ses évolutions.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) et le débat qui suit constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) a pour principal objectif la préparation de l'examen du budget en donnant aux membres du conseil municipal les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le débat sur les orientations budgétaire au sein du conseil est acté par une délibération spécifique.

Le présent rapport d'orientation budgétaire comporte 3 parties :

- En première partie une synthèse de la situation nationale dans les domaines social, économique et financier
- En seconde partie le contexte des finances locales, dont les mesures qui s'appliquent particulièrement au bloc communal
- En troisième partie, le bilan 2023 et les perspectives de la collectivité pour 2024 et les exercices suivants

Le calendrier municipal prévoit le vote du budget principal communal et de ses budgets annexes au 26 mars 2024.

1- L'ENVIRONNEMENT ET LE CONTEXTE NATIONAL : BILAN 2023 - PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, l'environnement économique demeure complexe et incertain. La hausse des taux d'intérêts combinée aux incertitudes politiques et géopolitiques incite les prévisionnistes à la plus grande prudence. Au niveau européen, la proximité géographique avec l'Ukraine et les interdépendances liées aux échanges économiques et aux sources russes d'hydrocarbures pèsent sur l'avenir proche des pays de l'union.

L'inflation a atteint son pic au 1^{er} trimestre 2023, et s'est progressivement stabilisée pour atteindre 4.9% en 2023. Depuis fin 2022, la Banque centrale européenne a progressivement remonté les taux d'intérêt des emprunts, pour le porter à 4% fin 2023, taux le plus élevé depuis 10 ans.

Selon la BCE, si ce taux de 4% est maintenu jusqu'à la fin de l'année, l'inflation pourrait être ramenée rapidement à son objectif de 2.4% à 2.6% fin 2024.

Le déficit public s'établit à 144.5 mds d'euros en 2023, après de 125 milliards en 2022, 162 milliards en 2021 et 208.2 milliards en 2020. L'état prévoit de le réduire à 4.4% en 2024 pour revenir progressivement dans la trajectoire de 3% en 2027.

La dette de l'état dépasse désormais les 3 000 milliards d'euro. Rapportée au PIB, elle est certes en légère baisse depuis 2020 mais reste à 112.5% au 31 mars 2023. En 2024, la part de la dette publique se stabiliserait à 109.7% du PIB.

Le gouvernement français anticipe une inflation à hauteur de 2.6% en 2024, si la situation géopolitique se stabilise. Il table sur une prévision de croissance de 1.4% en 2024 (contre 1% en 2023).

La Banque de France demeure plus pessimiste et estime une croissance à 1% pour 2024, 1.5% pour 2025 (et 0.7% en 2023, chiffres à confirmer).

De son côté, l'INSEE a édité ses dernières prévisions, au vu des résultats du dernier trimestre 2023, et estime la croissance 2024 à 0.9%.

L'OCDE, quant à elle, corrobore les prévisions du gouvernement et estime que la croissance devrait se redresser progressivement, passant de 0.9% en 2023 à 1.5% en 2024.

Sous l'effet du ralentissement de l'activité économique, le taux de chômage, historiquement bas depuis 1981, devrait légèrement remonter en 2024 et 2025 (entre 7.4 et 7.6% contre 7.1 en 2023)

La maîtrise de la dépense publique reste donc un objectif prioritaire. Le projet de loi de finances pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public.

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques fixe une trajectoire de maîtrise des dépenses publiques avec notamment une baisse des dépenses de l'état en volume 3.6% en volume en 2024, et une stabilisation de la dette publique à 109.7% du PIB.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat veut engager en 2024 des économies à hauteur de 20 md d'euros pour porter les dépenses de l'état à 491 md et optimiser les recettes fiscales qui seraient en hausse nette de 17.3%, soit 349.4 md d'euros.

Il envisage notamment la fin des dispositifs d'aide mis en place durant la crise énergétique, la réduction des aides aux entreprises, une politique de l'emploi revisitée, avec la réduction du nombre de contrats aidés et la réforme de l'assurance chômage.

Par ailleurs, les crédits ouverts dans le PLF 2024 pour la mission « Relations avec les collectivités territoriales » sont en baisse pour la seconde année consécutive. Cette baisse se traduit par l'extinction des dispositifs exceptionnels d'aide accordés aux collectivités qui voient reculer de plus en plus leurs capacités d'investissement.

2- LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES : LES PRESCRIPTIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET LA LOI DE FINANCES 2024

La 6^{ème} loi de programmation des finances publiques fixe le cadre d'évolution et la trajectoire des finances publiques pour 2023-2027.

Elle a été actualisée en 2023 pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique internationale et nationale.

Pour le secteur public local, l'objectif de déficit public est fixé à 2.7% en 2027. Cela implique des conséquences pour le secteur public local, dont les principales sont les suivantes :

- Diminuer l'impact environnemental du budget de l'état, et par conséquent des budgets des collectivités : réduire de 30% (soit +20 points) les dépenses « brunes » considérées comme défavorables à l'environnement
- Limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités autour de l'inflation. La contractualisation de l'évolution des dépenses de fonctionnement est abandonnée
- Stabiliser les schémas d'emploi d'ici 2027
- Une faible évolution des concours financiers de l'état aux collectivités territoriales : 55 mds en 2023 et 56 mds en 2027
- Limiter les dispositifs d'aide exceptionnels à 3 ans maximum, leur prolongation est soumise à évaluation

La loi de finances 2024 apporte quelques mesures nouvelles pour les collectivités. Nous retraçons ici, celles qui se rapportent aux communes et au blocs communaux

En matière de dépenses :

- L'orientation des investissements locaux sur la transition écologique
- L'obligation pour les communes de 3500 habitants et plus de s'engager dans une démarche de budgétisation verte : les modalités d'évaluation de cette démarche restent à définir par l'état. Cependant, il est fortement conseillé aux collectivités locales d'identifier leurs dépenses d'investissement liées à la transition écologique
-

En matière de recettes fiscales :

- Les dispositifs fiscaux zonés dédiés aux territoires ruraux en difficulté sont maintenus et aménagés
- La CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) est en suppression progressive d'ici 2027. De même le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CVAE+CFE) est progressivement abaissé sur 4 ans
- Création de deux redevances de l'eau à compter du 1er janvier 2025 afin d'augmenter les ressources des agences de l'eau : ces redevances sont liées à la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, et sont dues par les communes et leurs regroupements
- L'IFER qui bénéficie aux régions sera ajusté à la baisse dès qu'il atteint le plafond de 400 millions d'euros pour l'année n-1

En matière de concours financier de l'état :

- Afin de stabiliser ses concours financiers, l'état va mettre à contribution toutes les collectivités. En 2024, il s'agit de prélever pour le bloc communal 27 millions d'euros. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle seront minorés pour le bloc communal. Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

- L'état annonce une hausse de la DGF de 225 millions d'euros : à l'analyse, il s'agit d'une hausse pour financer la croissance des dotations de péréquations

3- SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT : BILAN 2023 ET PERSPECTIVE POUR 2024 ET LES ANNEES SUIVANTES

Focus : Situation comptable des collectivités (source DGFIP fin décembre 2023)

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités augmentent de +5,9 %, soit +10,4 Md€, notamment sous l'impulsion : des frais de personnel (+4,9 %, soit +3,4 Md€)

- des achats et charges externes (+8,4 %, soit +2,6 Md€)
- des contributions obligatoires (+6,4 %, soit +0,9 Md€)
- des subventions (+3,8 %, soit +0,6 Md€) ainsi que des frais de séjour (+8,6 %, soit +1,1 Md€)

Les dépenses d'investissement augmentent pour toutes les strates de collectivités : +7,6 % pour le bloc communal, +5,8 % pour les régions et +2,8 % pour les départements.

Il convient de noter que les dépenses d'investissement des collectivités territoriales représentent 50% de l'investissement public.

3.1 Bilan de l'exercice 2023

Depuis 2020, Saint-Nicolas d'Aliermont s'est fortement impliquée dans une démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cet engagement était nécessaire, pour soutenir les projets d'investissement de la commune, malgré le poids de l'inflation qui a pesé sur l'activité tout au long de l'année 2023.

En 2023, les services sous l'autorité des élus référent ont mis en place plusieurs actions pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et les ajuster aux capacités financières de la commune : recherche du meilleur rapport qualité-prix, réduction des achats, recherche de solution et expérimentations nouvelles pour éviter les dépenses supplémentaires.

De plus, un travail en partenariat avec le conseiller local aux finances publiques a été initié. Cet agent de la DGFIP apporte son appui technique et son expertise dans la gestion des comptes et des budgets communaux et accompagne les services dans leurs recherches de solutions adaptées.

Le travail sur l'évolution du système d'information se poursuit et va aboutir en 2024 sur l'harmonisation des outils et logiciels de travail dans le cadre du remplacement du serveur informatique commun.

Le bilan comptable et financier n'étant pas stabilisés au moment de la rédaction du présent rapport, seules les grandes tendances sont retracées ci-dessous. La présentation des comptes administratifs 2023 sera l'occasion de faire un bilan général sur cet exercice.

1.2 Comptes administratifs prévisionnels 2023 – budget principal

Section fonctionnement	Budget voté 2023	Budget total 2023 DM+ vrmt	Total exécution 2023			Résultat définitif 2023
Dépenses	5 356 785.00	5 356 785.00	4 508 388.02			
Recettes	5 356 785.00	5 356 785.00	5 069 759.68			
Déficit fonctionnement 2023			561 371,66			
Report n-1			958 425.36			
F Résultat excédent année 2023						397 053.70
Section Investissement	Budget voté 2023	Budget total 2023 DM+ vrmt	Total exécution 2023	Restes à réaliser 2023	Exécution + RAR 2023	Résultat définitif 2023
Dépenses	5 405 768.13		2 467 444.10	2 424 645.98	4 892 090.08	
Recettes	5 405 768.13		924 573.42	2 362 563.97	3 287 137.39	
Déficit investissement 2022			1 542 570.68			
Report n-1			1 401 671.73			
I Résultat déficit année 2023						140 898.95

Les comptes 2023 arrêtés à ce jour font apparaître un déficit d'exercice de 561 371,66 euros.

Malgré les efforts pour contenir les dépenses, les recettes réellement perçues n'ont pas permis de les couvrir.

En effet, les prévisions de dépenses étaient de 5 356 785 au budget primitif, ramenées à 5 069 759.68 en réalisation.

En comparaison avec l'exercice précédent :

Les recettes réellement perçues sont en baisse de 160 416.33 euros

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 306 056.68 euros,

Seul l'excédent reporté des exercices antérieurs a permis d'amortir ce choc.

Au cours des années à venir, la collectivité va redoubler les mesures de contenance des dépenses. Car en matière de recettes, les perspectives d'augmentation sont très limitées.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des recettes et dépenses au cours des 4 dernières années, et démontre la part d'effort fournis pour sauvegarder et préserver les finances communales.

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement (taux evol %n-1)	4 933 750 +0.2%	4 508 472 -8.7%	4 672 863 +3.6%	4 508 388.02 -3.43%
Dépenses de fonctionnement (taux evol %n-1)	4 996 300 +0.2%	4 595 675 -9.2%	4 763 703 +3.6%	5 069 759.68 +6.42%
Dont dépenses de personnel (taux evol %n-1)	2 552 200 +3.9%	2 627 900 +2.9%	2 621 427 -0.1%	2 798 067.30 +6.73%

Au-delà des chiffres, la présentation du rapport d'orientation budgétaire est l'occasion de faire le point sur les actions réalisées par la municipalité et de mesurer le travail effectué.

En matière d'investissement, plusieurs programmes ont été finalisés :

- Aménagement et sécurisation du parking du parvis du collège Claude Monet
- Lancement des travaux de réhabilitation thermique du gymnase des Bruyères : installation des destratificateurs, des aérothermes, et du remplacement des panneaux translucides
- Remplacement des lampes éclairage public en LED – phase 2
- Travaux d'aménagement dans les écoles pour accueillir les élèves de la commune de Bellengreville
- Acquisition d'équipements et de véhicules communaux

Et des opérations d'envergure sont en cours :

- Travaux de réhabilitation de l'ex-lycée Honoré Pons
- Travaux de reconstruction de logements en partenariat avec les bailleurs sociaux : Résidence rue des Pommiers et des Magnolias
- Poursuite et approfondissement de l'étude sur le schéma directeur de l'assainissement
- Projet de construction sur la ZAC des Monts et Vallées en partenariat avec la CC de Falaises du Talou
- Projet d'aménagement du bois du Bel-Air en partenariat avec la CCFT et EDF

Dans le domaine éducatif et socio-culturel, la commune a élargi son périmètre d'attractivité, et on peut citer notamment :

- L'ouverture de deux classes en maternelle et élémentaire pour accueillir les élèves de la commune de Bellengreville
- La réorganisation des transports scolaires suite au désengagement financier de la région pour les transports du temps méridien
- La réorganisation des pôles au centre social, dans le but de rendre plus visible les actions et de faciliter l'accès des habitants aux actions et activités proposées
- La consolidation des partenariats entre les services communaux, et les services des collectivités et institutions de proximité : bibliothèques et médiathèques, musées, réseaux de parentalité...

3-2 Perspectives pour 2024 et les années suivantes

3.2-1 Les ambitions de la municipalité

Conformément aux engagements pris par les élus, les aménagements urbains vont se poursuivre. La municipalité œuvre pour le maintien des services de proximité pour les habitants, et travaille avec ses partenaires territoriaux pour renforcer le dynamisme des commerces et le développement des mobilités.

3.2-2 Dépenses de fonctionnement :

De nouvelles mesures vont impacter la masse salariale qui représente 55% du budget de fonctionnement de la collectivité :

- Répercussion en année pleine des mesures salariales mise en œuvre en cours d'année 2023 (augmentations du SMIC et de la valeur du point d'indice de 1.5%)
- Hausse du SMIC 2 : au moins deux hausses auront lieu en 2024
- Nouvelles mesures salariales annoncées pour 2024 : 5 points d'indice pour tous les agents publics en janvier
- Réévaluation du taux de cotisation pour la CNRACL, passant de de 30,65 % à 31,65 %

- A partir de 2025, la collectivité devra prendre en charge une partie des frais de complémentaire santé des agents

L'impératif de maîtrise de la masse salariale implique de poursuivre la réflexion et les actions de réorganisation lors de départs d'agents à la retraite, les modalités de remplacement des agents en arrêt de travail ayant déjà été fixé en 2023.

En ce qui concerne les autres postes de dépenses, la fin du filet de sécurité alloué fera peser sur la commune la hausse du tarif de l'énergie, notamment lié aux nouveaux marchés de fourniture conclus par le Syndicat départemental de l'énergie, dont la commune est membre.

Par ailleurs, les prix en forte hausse des matériaux et fournitures utilisés au quotidien par les services techniques vont peser sur le chapitre 11 du budget, comme cela a déjà été le cas en 2023.

Les prix des prestations dans le cadre des marchés et conventions sont toujours en forte progression. Le renouvellement du marché de restauration scolaire laisse envisager une augmentation de 6 à 10% des couts pour le prochain contrat.

3.2-3 En termes d'investissements, l'état va flécher les aides vers le financement de la transition écologique en contrepartie d'une réorientation des investissements locaux pour la lutte contre le réchauffement climatique. Ces mesures vont amener la commune à repenser ses dépenses d'investissement futurs, notamment pour le programme 106 lié aux voies et aux réseaux.

D'ores et déjà, les projets qui vont voir le jour à partir de 2024, qu'ils soient autofinancés par la commune ou portés en partenariats, sont tous orientés vers la transition écologique et la rénovation thermique et énergétique des bâtiments concernés.

Ces nouveaux projets sont les suivants :

- Réhabilitation et renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable – avec déconnexion des eaux pluviales chaque fois que cela est possible,
- Poursuite du diagnostic énergétique et thermique des bâtiments communaux, afin de procéder à la planification des travaux de rénovation,
- Extension de l'école maternelle Jacques de Thevray, avec transformation d'un appartement en salle de classe,
- Démolition et reconstruction de 45 logements rue des Erables/rue des Prunus en partenariat avec 3F Normanvie. La participation de la commune sera de 50 000 euros,
- Réhabilitation d'un immeuble avec création de 22 logements et d'un pôle santé de 525m² à proximité du pôle socio-culturel Pons, en partenariat avec Habitat 76. Pour ce projet, la participation de la commune est de 66 000 euros,
- Construction d'une résidence inclusive de 18 logements, rue Cannevel par l'opérateur Seminor. La convention de partenariat qui fixe les modalités de participation de la commune est en cours de négociation,
- Construction d'un lotissement Milan 3, avec logement locatifs sociaux et logements en accès à la propriété en partenariat avec Habitat 76.

3.2-4 L'endettement de la commune

La dette de la collectivité au budget principal s'élève à 3 496 339.62 euros

En 2024, le montant de l'amortissement du capital de la dette est estimé à 506 190 euros et le montant des annuités d'intérêt à 85 630 euros. L'amortissement du capital comprend le remboursement d'un emprunt à court terme réalisé pour le remplacement en LED de l'éclairage public.

Le tableau d'amortissement se présente comme suit :

Etat de l'endettement par exercice COMMUNE ST-NICOLAS-D'ALIERMONT
--

Date **04/02/2024**
Page **1**
Nature **Emprunt**

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2023	489 217,78	394 479,09	94 738,69	0,00	3 493 339,62
2024	591 821,42	506 190,38	85 631,04	0,00	2 987 149,24
2025	439 758,06	365 412,16	74 345,90	0,00	2 621 737,08
2026	397 570,39	332 572,84	64 997,55	0,00	2 289 164,24
2027	395 792,60	338 992,73	56 799,87	0,00	1 950 171,51
2028	321 159,19	272 654,71	48 504,48	0,00	1 677 516,80
2029	315 154,87	274 049,01	41 105,86	0,00	1 403 467,79
2030	266 773,96	232 293,34	34 480,62	0,00	1 171 174,45
2031	267 312,65	238 411,18	28 901,47	0,00	932 763,27
2032	267 966,67	244 745,45	23 221,22	0,00	688 017,82
2033	268 500,12	251 286,74	17 213,38	0,00	436 731,08

Il n'est pas envisagé de procéder à un nouvel emprunt en 2024.

3.2-5 La fiscalité locale

Conformément à la loi de finance pour 2024, l'état va procéder à la revalorisation de l'assiette de la taxe foncière sur à hauteur de 3.9%

La collectivité n'envisage de de hausse du taux de la taxe foncière en 2024

Le calcul de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation fait apparaitre un déficit d'environ 2000 euros par an pour la commune.

3.2-6 Les tendances du budget primitif 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 : (Montants arrondis)

Chapitres	Libelles	BP 2023	Propositions 2024
013	Atténuation des charges	37 000	40 000
70	Produits des services, du domaine et des ventes	310 200	330 000
73	Impôts et taxes	2 746 177	2 750 000
731	Fiscalité locale	24 900	25 000
74	Dotations et participations	1 249 098	1 300 000
75	Autres produits de gestion courante	50 120	50 000
76 à 78	Produits divers – mandats annulés	10	10
042	Opération d'ordre et de transfert	2 900	5 000
	Recettes exercices	4 322 457	4 500 010
	Résultats reportés n-1	926 875	397 053
	Total recettes fonctionnement	5 356 785	4 897 063

Afin de rester dans l'équilibre budgétaire, la commune devra ajuster ses dépenses réelles à hauteur des recettes réelles inscrites au budget primitif, soit 4 500 010 euros.

Des recettes conséquentes à la vente de terrains sont à prévoir sur l'année 2024. Bien que ces recettes estimées à 300 000 euros soient certaines (dates de ventes déjà fixées), elles ne pourront pas être inscrites dans les prévisions du budget primitif, conformément aux recommandations de notre trésorier.

De plus, ces recettes qui vont apporter une reconstitution de trésorerie seront affectées aux opérations d'investissement.

Il s'agit notamment de :

- Vente du Bois du Bel-Air à la CCFT : 85 000 euros
- Vente de la parcelle rue Cannevel à SEMINOR : 120 000 euros
- Vente de la parcelle d'emprise pour le lotissement Bel-Air à 3F NORMANVIE : 100 000 euros

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024 :

Chapitres	Libelles	BP 2023 (transferts et DM entre chapitres inclus)	Réalisations 2023	Propositions 2024
11	Charges à caractère général	1 359 300	1 272 272.07	1 000 000
12	Charges de personnel DM	2 809 565	2 798 067.30	2 700 000
14	Atténuation de produits	2 500	951.00	1 000
65	Autres charges de gestion courantes	470 437.02	470 392.17	450 000
66	Charges financières	94 482.98	78 666	86 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	16 512	2 000
68	Dotations aux provisions	8 500	0	5 000
042	Opérations d'ordre de transfert	454 000	433 416.84	450 000
	Total dépenses fonctionnement	5 356 785	5 069 759.68	4 694 000

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes prévisionnelles d'investissement 2024

Chapitres	Libellés	Montants estimés
13	Subventions d'investissements	180 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0
10	Dotations et fonds divers et réservés	196 000
024	Produits de cession d'immobilisations	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0
001	Solde d'exécution n-1 reporté	Estimation 376 000

Les restes à réaliser en recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Montants restes à réaliser (RAR)
13	Subventions d'investissements	2 362 563.97

Dépenses prévisionnelles d'investissement 2024

Chapitres	Libellés	Couts HT	Couts TTC
-----------	----------	----------	-----------

104	Constructions bâtiments	210 000	252 000
106	Voies et réseaux		
108	Mobilier et matériels	60 000	72 000
240	Logements sociaux	50 000	35 000
	Total nouveaux projets investissement	360 000	359 000
16	Dépenses financières		506 200
040 et 041	Opération d'ordre		7 500
	Total dépenses nouvelles investissements		872 700

Le reste à réaliser repris en début d'exercice 2024 s'établit comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants restes à réaliser (RAR)
104	Constructions bâtiments	1 844 227.93
106	Voies et réseaux	36 431.61
107	Aménagement centre bourg	2 000.00
108	Mobilier et matériel	14 720.69
120	Réseaux et éclairage public	527 265.75
	Total RAR	2 424 645.98

Ce qu'il faut retenir :

En 2024, les efforts seront concentrés pour :

- ✓ **Privilégier les projets d'investissement « verts »**
- ✓ **Finaliser les projets en cours**
- ✓ **Poursuivre les travaux d'amélioration thermique pour s'inscrire dans une démarche globale de réduction des dépenses d'énergie (sobriété thermique)**
- ✓ **Finaliser la modernisation des outils de gestion**

3.2-7 Les budgets annexes

Au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes administratifs 2023 des budgets annexes ne sont pas finalisés. Cependant, les perspectives 2024 pour ces budgets peuvent être présentés de manière synthétique.

Budgets eau et assainissement :

Les budgets Eau et assainissement sont des budgets des services publics industriels et commerciaux, régis par l'article L 2224.11 du CGCT. Ils sont exploités en affermage par Veolia Eau, pour le compte de la Ville de Saint-Nicolas d'Aliermont, jusqu'au 30 juin 2026.

L'étude sur le schéma directeur du réseau d'assainissement a défini les travaux prioritaires qui vont débiter en 2024. Ces travaux concernent le remplacement des réseaux et des travaux sur la station d'épuration. La mise en séparatif des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eaux pluviales reste une démarche prioritaire, et sera effectuée à chaque fois que cela sera possible. Rappel : les travaux sur les réseaux eaux pluviales sont imputés sur le budget principal de la commune.

De même, le délégataire Veolia a établi le plan de travaux (remplacements et réparations) sur les réseaux d'eau. Ils vont démarrer en 2024.

Les chiffrages de ces travaux sont en cours d'affinement et seront présentés lors de l'adoption du budget primitif en mars prochain.

Budget Régie de Transport

Le remplacement d'un des bus communaux était prévu pour 2024.

Cependant, depuis la nouvelle organisation des transports scolaires méridiens (vers la cantine), des discussions sont en cours avec la région pour identifier les meilleures pistes pour améliorer le service et notamment, sur la taille du véhicule en remplacement. Il est probable que l'achat soit différé en 2025.

Budget CCAS

La commune soutient le budget du CCAS à hauteur de 150 000 € par an.

En 2024, cette subvention ne sera pas suffisante pour faire face aux charges qui pèsent sur le CCAS et le SAAD. En effet, pour ces structures, les dépenses de personnel représentent plus 93% du budget total.

Jusqu'alors, les mesures de soutien apportées par le département ont juste permis de couvrir à 80% les revalorisations salariales décidées pour les professionnels du médico-social. Le complément de traitement indiciaire représente 60 000 à 65 000 euros en année pleine.

Les revalorisations successives du SMIC et la hausse de la valeur du point d'indice sont restées entièrement à la charge du CCAS.

Les revalorisations de tarifs du département dans le cadre de l'aide à la personne pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie ne permettent pas de couvrir le surcôt de dépenses de rémunération.

En 2024, les objectifs prioritaires du CCAS seront les suivants :

- Procéder à l'évaluation du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour déterminer toutes les pistes d'évolution possibles pour la viabilité de ce service
- Obtenir le renouvellement de l'agrément du SAAD
- Poursuivre les recherches de financements complémentaires, à travers les appels à candidatures et appels à projets, afin de garantir un niveau élevé de la qualité des prestations d'aide aux aînés et aux plus faibles.

CONCLUSION

Les capacités financières de la commune se resserrent, sous le triple effet de l'inflation, des mesures décidées au niveau national qui s'imposent aux collectivités, et de la baisse des aides et dotations de l'état.

Cependant, la municipalité a anticipé ce virage délicat et a déterminé les priorités de ses projets.

Cet exercice sera réussi grâce à la participation et à l'implication de tous : élus, agents, partenaires.

Ensemble, nous sommes conscients des efforts qui restent à fournir. Mais nous garderons le cap, avec en ligne de mire, les bénéfices et avantages pour les habitants de Saint-Nicolas d'Aliermont.

Il y a aura des choix à faire, des priorités à définir, mais toujours dans l'esprit de bon sens qui caractérise les nicolaisiens.

**« Nous devons avoir de la persévérance et surtout de la confiance en nous-mêmes »
(Marie Curie)**